



***F.S.U.* COMPTE -RENDU F3SCT du 26 JANVIER 2024**

La FSU89 a lu en préambule une déclaration liminaire (à retrouver en pièce-jointe) dénonçant le mépris de l'administration face au mal-être grandissant des enseignants.

La séance s'est alors déroulée selon l'ordre du jour suivant :

√1/ Approbation du procès verbal de FSSSCT du 10 novembre 2023 :

Report du vote, le CR n'ayant pas pu être relu et amendé par les organisations syndicales.

2/ Réponse de l'administration aux avis des membres de la FSSSCT du 10 novembre 2023 :

La FSU a demandé de revenir sur certains avis :

Avis n°1 : Au sujet de l'information des AESH sur les aides sociales, Mme GIRARD-GUILLAUMOT, assistante sociale des personnels à la DSDEN 89 a apporté plusieurs précisions :

En début d'année, les AESH nouvellement recrutés sont invités à une réunion d'information au lycée de la Brosse.

Dès lors qu'ils ont signé leur contrat, Les AESH se voient attribuer une adresse mail académique sur laquelle ils reçoivent ainsi toutes les informations les concernant comme tous les personnels de l'Education Nationale. Il leur est fortement conseillé d'activer leur adresse professionnelle.

Pour la demande de supplément familial, les AESH doivent se rapprocher du service inter académique qui gère les AESH (lycée Niepce de Mâcon)

(La FSU peut vous fournir les documents, n'hésitez pas à nous contacter)

Les AESH en poste en REP depuis 2015 ont la possibilité de percevoir la prime REP de manière rétroactive. On les invite à se rapprocher de leur service de gestion (Lycée Niepce à Mâcon) *(La FSU peut vous indiquer comment faire, n'hésitez pas à nous contacter)*

Avis n° 2 : Comme la réglementation le stipule et comme le Conseiller de Prévention (Mr Baudot) nous le confirme, la FSSSCT demande à être associée pour établir les plans de prévention lors de travaux importants et longs ; la difficulté réside dans le fait que ces plans de prévention sont construits par la Collectivité et les entreprises et ne relèvent pas de la DSDEN, il doivent néanmoins être soumis à la connaissance des sous-traitants qui souvent ne sont pas informés, ce qui génère des situations difficiles dans les établissements

(bruits de marteaux-piqueurs, poussière... en présence d'élèves).

Mr le DASEN nous informe qu'il portera cette requête au niveau du Conseil Départemental.

Il faut insister pour que les Commissions Hygiène et Sécurité (qui émanent des conseils d'administration) soient systématiquement saisies lorsque des travaux importants et susceptibles de modifier les conditions de travail sont programmés dans les établissements.

Avis n° 6 : Les membres des organisations syndicales demandent à revenir sur des signalements du Registre SST dont la situation reste préoccupante, même en dehors des Groupes de travail Suivi du Registre SST.

Le DASEN donnera la possibilité de le faire lors de la prochaine Formation si les situations sont annoncées en amont et programmées à l'ordre du jour.

La FSU a demandé une précision sur les personnels habilités à apporter des réponses aux signalements sur le Registre SST : Pour le premier degré : APC, SG, IEN, DASEN mais aussi les directeurs d'école.

Pour le second degré : le chef d'établissement, le SG et le DASEN.

3/ Avis des représentants de la FSSSCT

AVIS n°1

Les membres de la FSSSCT demandent que *les expertises médicales* se déroulent systématiquement dans le département :

Actuellement, pour des expertises médicales psychiatriques : les collègues doivent se déplacer à Bourges, déplacement souvent compliqué lorsque l'état de santé du collègue ne le permet pas (possibilité de VSL).

Le DASEN et l'assistante sociale découvrent cette information et n'ont donc pas de réponses précises à fournir.

La FSU demande à ce que des solutions soient trouvées dans chaque département.

Mme Girard- Guillaumot, assistante sociale des personnels porte également à notre connaissance que consulter dans un centre hospitalier (Auxerre ou Sens) suite à un accident de travail peut éviter ensuite une expertise.

Avis voté à l'unanimité

AVIS n°2

Les membres de la FSSSCT demandent la mise à jour et la mise à disposition des DTA de tous les établissements du département (les chefs d'établissements doivent les avoir en leur possession dans les collèges et les lycées de même que les directeurs d'école qui peuvent les demander à la mairie).

Avis voté à l'unanimité

4/ Intervention de l'assistante sociale des personnels de l'Education Nationale, Mme GIRARD GUILLAUMOT, sur la communication des droits des AESH cf plus haut dans l'article

Les infirmières des établissements sont aussi formées et donc peuvent orienter vers l'assistante sociale. Celle-ci fait des permanences pour le nord du département à Sens au Centre Medico Social un mercredi par mois. Un calendrier de ces permanences doit être mis en place.

Constat : les collègues parlent de moins en moins de leurs problèmes personnels au travail. L'assistante sociale reçoit très peu de retours des chefs d'établissements ou des IEN, une collaboration qui était plus présente auparavant.

5/Compte rendu des visites des écoles de Sens

Un groupe de travail sur le bâti des écoles de Sens a été créé il y a plusieurs années ; deux visites ont été menées cette année afin de dresser un constat de l'état de ces bâtiments :

Ecole Maternelle Pierre Larousse et Ecole Elémentaire Aristide Briand.

L'état de vétusté de ces écoles ne peut être que constaté ; les comptes rendus de ces visites, accompagnés de préconisations sont en la possession du DASEN qui va solliciter une entretien avec le maire de Sens afin de soulever ce problème.

D'autres visites auront lieu avant la fin de l'année scolaire, notamment au lycée de Sens le vendredi 15 mars et au collège des Champs Plaisants le vendredi 29 mars.

6/La FSU évoque le caractère obligatoire du PSC1 du obligatoire pour les voyages. Qui doit la financer ? Le DASEN va se renseigner.

7/ Visites prévues en 2024, projets de groupe de travail

Les groupes de travail académiques se réuniront dans les mois à venir dans l'Yonne afin de travailler sur :

Violence à l'égard d'un agent du 1er degré par un élève

Conflits hiérarchie/personnels dans le 2nd degré

Pour finir, un calendrier provisoire des instances FSSCT a été fixé :

Groupe de travail suivi RSST : jeudi 14 mars

F3SCT : vendredi 17 mai